

CNRS

Soutien à la mobilité internationale 2018 du CNRS (InSHS)

Dans le cadre du soutien à la mobilité internationale, l'InSHS propose aux chercheur(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s et ingénieur(e)s de recherche des unités de recherche dont le CNRS est tutelle ou cotutelle, une aide pour la réalisation d'actions de recherche à l'étranger, en 2018.

Cette aide concerne toutes les disciplines et tous les types de missions de recherche (travail de terrain, consultation de sources, montage de projet, rédaction d'ouvrage ou d'article en collaboration...). Elle s'applique à toutes les destinations (dans le respect des règles de séjour en vigueur dans les pays choisis) et à tout type d'institutions d'accueil.

Ces missions de recherche à l'étranger seront réalisées en 2018. Leur durée doit être supérieure à trois mois et ne peut excéder neuf mois.

Les chercheur(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s, ingénieur(e)s de recherche doivent faire parvenir leur **candidature au plus tard le 19 novembre 2017**, par e-mail à : inshs.smi@cnrs.fr

↳ [Télécharger le formulaire](#)

Mobilité vers la Casa de Velázquez

↳ [Télécharger le formulaire](#)

Mobilité vers l'Institut français d'archéologie orientale du Caire

↳ [Télécharger le formulaire](#)

Mobilité vers l'Ecole française de Rome

↳ [Télécharger le formulaire](#)

Mobilité vers l'Ecole française d'Athènes

↳ [Télécharger le formulaire](#)

Appel à candidatures - Contrats doctoraux avec mobilité internationale 2018

L'InSHS ouvre un appel à candidature pour attribuer quatre contrats doctoraux de 36 mois.

L'objet de l'appel est d'examiner des dossiers soumis par un encadrant ou des co-encadrants habilités à diriger une thèse dans une école doctorale, qui proposent un sujet de doctorat. Ces dossiers doivent toujours être conçus sur le principe d'un montage entre une unité de recherche en France dont le CNRS est tutelle ou co-tutelle et une unité de recherche à l'étranger dans laquelle les doctorants devront obligatoirement séjourner 20 mois. Des sujets impliquant plusieurs unités à l'étranger sont recevables. Toutes les disciplines des sciences humaines et sociales sont éligibles.

Les dossiers sont à remettre pour le vendredi 15 décembre 2017.

Pour les sujets retenus, les encadrants se chargeront de piloter le recrutement du doctorant, après validation de la candidature par l'InSHS. Le contrat doctoral débutera le **1er octobre 2018**. Le sujet proposé doit faire l'objet d'une thèse avec une première inscription à la rentrée universitaire 2018.

Les dossiers directement soumis par des doctorants ne seront pas évalués.

Les pays concernés sont : Chine, Etats-Unis, Inde, Japon, Mexique, Pérou, pays de l'ASEAN, Taiwan

 [En savoir plus](#)



19 novembre 2017